

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 22 avril 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

LA QUESTION DES ACHATS DESTINÉS À LA RÉSIDENCE OFFICIELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour proposer une motion découlant de certains achats, aux frais des contribuables, destinés à la résidence officielle du premier ministre, promenade Sussex. Je propose donc:

Qu'étant donné que le premier ministre a acheté aux frais des contribuables des allumettes et des chandelles pour un montant de \$337 et \$385 respectivement pour sa résidence officielle, la Chambre demande au premier ministre de dire si ces achats révèlent un besoin d'éclaircissements en hauts lieux ou si, puisque les politiques gouvernementales n'ont pas réussi à freiner la montée en flèche du coût de la vie, le premier ministre a finalement adopté comme devise le titre de la chanson populaire «I'm beginning to see the light.»

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

AIR CANADA

DEMANDE D'INCLUSION DE LA COMPTABILITÉ DANS LE MANDAT D'ENQUÊTE—LES MOTIFS DU DÉPART DE PLUSIEURS ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une ou deux questions à poser au ministre des Transports ou, puisqu'il est absent, au premier ministre. En fait, peut-être vaudrait-il mieux que je les pose au premier ministre suppléant. Maintenant que les affaires d'Air Canada semblent devoir faire l'objet d'une enquête en conformité de la loi sur les enquêtes, le premier ministre suppléant pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que sur présentation d'éléments de preuve supplémentaires concernant d'autres domaines d'activité d'Air Canada, le mandat des enquêteurs sera élargi?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Mon honorable ami le ministre des Transports devrait être là sous peu et il répondra aux questions concernant l'enquête décidée. Cette enquête, que je sache, devrait porter sur les accusations précises et les rapports qui ont été présentés jusqu'ici.

M. MacKay: Sans doute le premier ministre suppléant n'ignore-t-il pas que la situation qui règne dans la section financière de la société Air Canada à Winnipeg est une

source de grande consternation. Va-t-il chercher à découvrir les causes de la désorganisation et de l'inefficacité de la section financière, puisqu'un fort pourcentage des pertes encourues par cette compagnie aérienne, soit plus de \$1 million récemment, était imputable à de mauvaises méthodes de comptabilité et de perception?

M. Sharp: Sauf erreur, l'enquête portera sur les méthodes comptables d'Air Canada.

M. MacKay: Peut-être le premier ministre suppléant fera-t-il également en sorte de découvrir les raisons véritables pour lesquelles un si grand nombre d'administrateurs compétents ont quitté Air Canada ces dernières années, y compris l'administrateur en chef de la maison Eaton dont les talents étaient pourtant si utiles à cette compagnie aérienne, et si cet exode a été pour quelque chose dans la façon dont la société Air Canada est actuellement administrée et dirigée.

DEMANDE D'ACCROISSEMENT DE LA PORTÉE DE L'ENQUÊTE

M. J. H. Horner (Crowfoot): Le premier ministre suppléant ne croit-il pas que si l'enquête est trop restreinte, tout en portant encore sur l'organisation comptable, le comité parlementaire saisi du rapport annuel d'Air Canada pourrait se voir refuser les réponses à de nombreuses questions, sous prétexte que l'affaire est encore devant les tribunaux? Ne reconnaît-il pas alors que ce serait une erreur que d'entreprendre une enquête limitée et qu'il vaudrait mieux tenir une enquête générale sur toute l'administration d'Air Canada?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): La logique du député m'échappe. Une enquête très vaste serait beaucoup moins propice à l'examen contradictoire que le permet normalement l'examen des prévisions budgétaires. Le but du gouvernement est d'aider le Parlement à découvrir les faits.

M. Horner: Ainsi, on invoquera des prétextes et nous n'obtiendrons pas les renseignements.

Une voix: C'est l'opposition qui réclame une enquête.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS AU QUÉBEC—DEMANDE DE RAPPORT SUR LES NÉGOCIATIONS—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail pourrait-il renseigner la Chambre sur la situation dans les ports du fleuve et, plus précisément, nous dire quelles dispositions le gouvernement entend prendre à l'égard de la grève légale en cours?